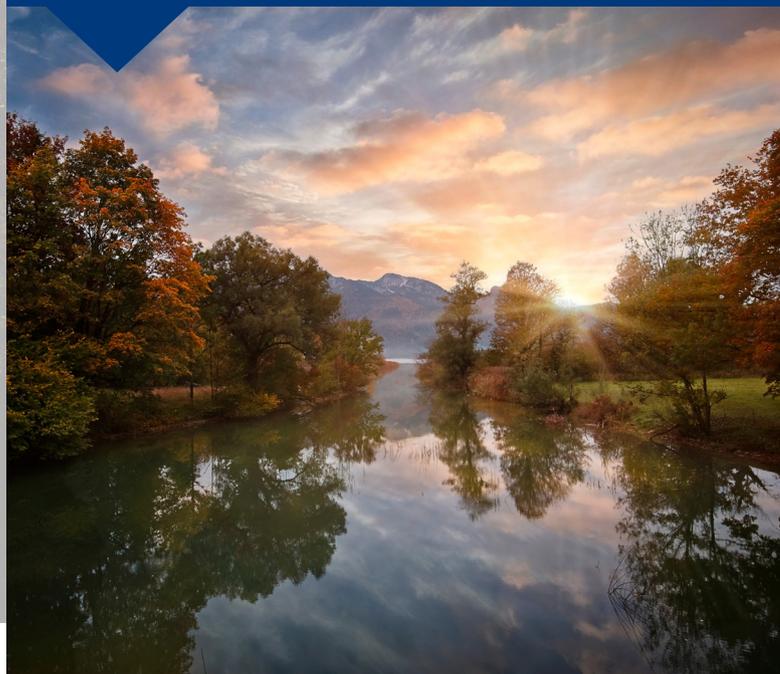


Phoenix Plus France

Mai 2023

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+⁽¹⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Phoenix Plus France Mai 2023 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 5 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Phoenix Plus France Mai 2023 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Période de commercialisation :** du 21 février 2023 (9h00 CET) au 5 mai 2023 (17h00 CET). La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Code ISIN : FR001400FLM0**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus à destination d'investisseurs ayant un montant minimum de souscription de 100 000 EUR. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Phoenix Plus France Mai 2023 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance d'un panier équilibré constitué des actions AXA SA, Engie SA, Société Générale, Stellantis NV et TotalEnergies SE (le « Panier équilibré »). Ces cours sont calculés dividendes non réinvestis.
- Le versement d'un coupon de 1,75 %⁽¹⁾ au titre du trimestre si, à une Date d'Observation Trimestrielle⁽²⁾ ou à la Date d'Observation Finale⁽²⁾, le Niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial. Les coupons non perçus les trimestres précédents seront récupérés à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle⁽²⁾ ou à la Date d'Observation Finale⁽²⁾ à laquelle la condition est à nouveau vérifiée.
- Un remboursement automatique anticipé⁽¹⁾, si à une Date d'Observation Trimestrielle⁽²⁾, du 6^e au 19^e trimestre, le Niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 100 % de son Niveau Initial.
- À l'échéance des 20 trimestres, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾ si le Niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽²⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le Niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽²⁾.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Phoenix Plus France Mai 2023 soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais dans le cas d'un investissement en comptes-titres pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 5 mai 2023 jusqu'à la Date d'Échéance (12 mai 2028) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 5 mai 2023 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Phoenix Plus France Mai 2023** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ *Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

⁽²⁾ *Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.*



Avantages / Inconvénients



▶ Avantages

- A partir du 1^{er} trimestre, un coupon de 1,75 %⁽¹⁾ au titre du trimestre si, à une Date d'Observation Trimestrielle⁽²⁾ ou à la Date d'Observation Finale⁽²⁾, le Niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur bénéficie des coupons non perçus précédemment grâce à l'effet mémoire si, à une Date d'Observation Trimestrielle⁽²⁾ ou à la Date d'Observation Finale⁽²⁾, la condition d'attribution du coupon présentée dans le point précédent est réalisée.
- Un remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ si, à une Date d'Observation Trimestrielle⁽²⁾ (du 6^e au 19^e trimestre), le Niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 20 trimestres, si **Phoenix Plus France Mai 2023** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de son **Capital Initial**⁽¹⁾, si le Niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽²⁾.



▶ Inconvénients

- **Phoenix Plus France Mai 2023** présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale⁽²⁾, le Niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial). La valorisation de **Phoenix Plus France Mai 2023** à l'échéance est très sensible à une faible variation du Niveau du Panier équilibré autour des seuils de 60 % et 80 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 6 à 20 trimestres (soit de 1 an et demi à 5 ans), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité au coupon de 1,75 %⁽¹⁾ par trimestre. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du Niveau du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équilibré.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.

▶ Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes »). Le titre de créance **Phoenix Plus France Mai 2023** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital et les montants ou le nombre de coupons dépendent de la performance du Sous-Jacent. Ceux-ci seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, accentuée, le cas échéant, par les termes de la formule (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement), les investisseurs pourraient percevoir un montant ou un nombre de coupons faibles voire nuls, subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant le Sous-Jacent** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

Mécanisme de remboursement

► Détermination du niveau du Panier équilibré

Le Panier équilibré est composé des actions AXA SA, Engie SA, Société Générale, Stellantis NV et TotalEnergies SE (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équilibré.

Le niveau du Panier équilibré est déterminé par la somme pondérée de l'évolution de chacune des actions. L'évolution de chaque action correspond à son cours divisé par son cours initial (constaté à la Date d'Observation Initiale, soit le 5 mai 2023). Le Niveau Initial du Panier équilibré est donc égal à 100 % à la Date d'Observation Initiale.

► Un coupon conditionnel de 1,75 % par trimestre

Du 1^{er} au 20^e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾ ou à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le Niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Paiement de Coupon correspondante⁽¹⁾ :

Un coupon de 1,75 % au titre du trimestre
+
Un coupon mémoire pour chaque trimestre où aucun coupon n'a été versé

Grâce au mécanisme de « coupon mémoire », les coupons non versés précédemment sont ainsi cumulés et versés lors du prochain paiement éventuel de coupon.

► Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 6^e trimestre

Du 6^e au 19^e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, le Niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le Capital Initial
+
Le coupon défini précédemment
(soit un TRA max brut⁽³⁾ de 7,14 %⁽⁵⁾)
(soit un TRA max net⁽⁴⁾ de 6,07 %⁽⁵⁾)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **Phoenix Plus France Mai 2023** s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

► Remboursement à l'échéance des 20 trimestres

À la Date d'Observation Finale, le 5 mai 2028, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le Niveau de clôture du Panier équilibré par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si le Niveau de clôture du Panier équilibré est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 12 mai 2028 :

Le Capital Initial
+
Le potentiel coupon défini précédemment
(soit un TRA brut⁽³⁾ compris entre 0 % et 7,14 %⁽⁶⁾)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ compris entre -1,00 % et 6,07 %⁽⁶⁾)

Cas défavorable

Si le Niveau de clôture du Panier équilibré est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 12 mai 2028 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équilibré
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de la baisse du Niveau du Panier équilibré. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

⁽¹⁾ Pour le détail des dates, se référer au tableau des caractéristiques p.7.

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁵⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 1,75 % du 1^{er} au 18^e trimestre et à un remboursement automatique anticipé au 18^e trimestre.

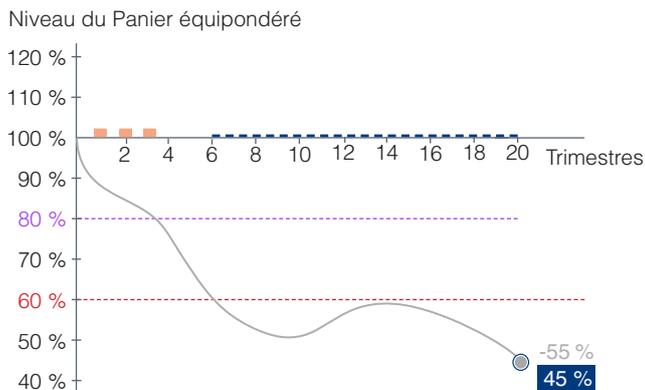
⁽⁶⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 1,75 % à chaque Date de Paiement de Coupon du 1^{er} au 20^e trimestre.

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Performance du Panier équilibré
- Performance finale du Panier équilibré
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Seuil de remboursement automatique anticipé (100 %)
- Barrière de coupon (80 %)
- Seuil de perte du capital à l'échéance (60 %)
- ↓ Plafonnement du gain
- Coupon

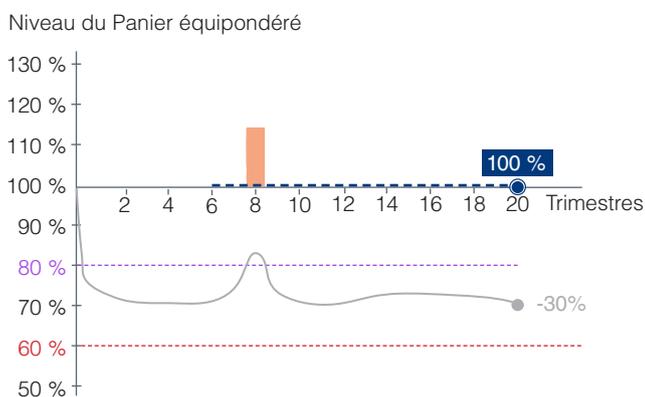
► Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équilibré à l'échéance (supérieure à 40 %)



- À chaque Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, le Niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- De la 1^{re} à la 3^e Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, le Niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit 3 coupons de 1,75 % au titre des trimestres 1 à 3.
- À la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le Niveau du Panier équilibré est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit 45 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du Niveau du Panier équilibré, soit une perte de 55 %.
- Dans le cas défavorable où le Niveau du Panier équilibré baisserait de plus de 40 % à la Date d'Observation Finale, la perte en capital serait supérieure à 40 % du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial
Valeur totale des coupons versés : 5,25 %
TRA brut⁽²⁾ : -13,70 % (contre -14,69 % pour le Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : -14,56 %

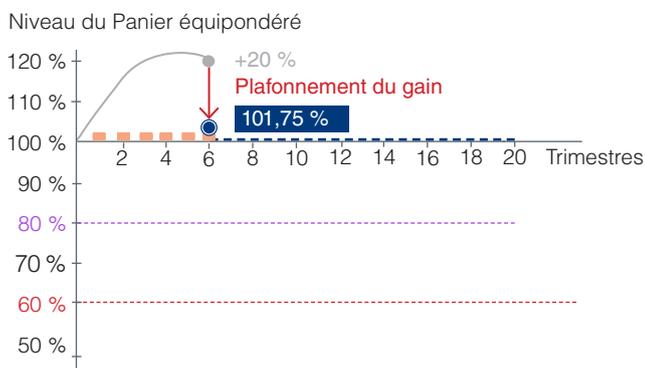
► Scénario médian : Baisse modérée du Panier équilibré à l'échéance (inférieure à 40 %)



- À chaque Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, le Niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la 8^e Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, le Niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 1,75 % au titre du trimestre 8 ainsi que 7 coupons mémoires de 1,75 % au titre des trimestres 1 à 7 lors desquels aucun coupon n'a été perçu.
- À la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le Niveau du Panier équilibré est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du Niveau du Panier équilibré à la date de remboursement finale.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
Valeur totale des coupons versés : 14,00 %
TRA brut⁽²⁾ : 2,86 % (contre -6,85 % pour le Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : 1,83 %

► Scénario favorable : Forte hausse du Panier équilibré dès la fin du 6^e trimestre (Plafonnement du gain)



- De la 1^{re} à la 5^e Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, le Niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit 5 coupons de 1,75 % au titre des trimestres 1 à 5.
- À la 6^e Date d'Observation Trimestrielle⁽¹⁾, le Niveau du Panier équilibré est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial ainsi qu'un coupon de 1,75 % au titre du trimestre. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du Niveau du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 101,75 % du Capital Initial
Valeur totale des coupons versés : 10,50 %
TRA brut⁽²⁾ : 7,05 % (contre 12,69 % pour le Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : 5,98 %

Information importante : la valorisation de **Phoenix Plus France Mai 2023** en cours de vie peut évoluer indépendamment du Niveau du Panier équilibré et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le Niveau du Panier équilibré est proche de 80 % et 100 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % et 80 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du Niveau et de la volatilité du Panier équilibré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁴⁾ Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant le Panier équilibré.

Présentation du Panier équilibré

Action Axa SA

AXA SA est une compagnie d'assurance qui fournit également des services financiers. La société offre des produits d'assurance vie et non vie, d'épargne et de retraite ainsi que des services de gestion d'actifs. Axa est présente sur les marchés domestiques et internationaux. Le cours de l'action Axa SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPCS/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Axa SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur du Groupe Axa SA : <https://www.axa.com/fr/investisseurs>.

Action Engie SA

Engie SA offre une gamme complète de services mondiaux liés à l'électricité, au gaz naturel, à l'énergie et à l'environnement. La société produit, négocie, transporte, stocke et distribue du gaz naturel et offre des services de gestion de l'énergie et d'ingénierie climatique et thermique. Le cours de l'action Engie SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPENG/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Engie SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur du Groupe Engie SA : <https://www.engie.com/resultats-financiers>.

Action Société Générale

Société Générale SA collecte les dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail, privée et d'investissement, y compris prêts à la consommation, crédit-bail (véhicules, matériel informatique), assurance vie et non-vie, services de dépositaire et de trésorerie, financement du commerce et de projets, opérations de change et futures sur matières premières. Le cours de l'action Société Générale est accessible le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPGL/>, ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Société Générale, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Société Générale : <https://investors.societegenerale.com/fr>.

Action Stellantis NV

Stellantis NV fabrique des automobiles et des véhicules commerciaux, ainsi que des produits métallurgiques et des systèmes de production pour l'industrie automobile. Elle possède aussi des sociétés d'édition et d'assurance. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action Stellantis NV est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPSTLA/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Stellantis NV, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Stellantis NV : <https://www.stellantis.com/fr/finance/tableau-de-bord>.

Action TotalEnergies SE

TotalEnergies SE est une société du secteur de l'énergie. Elle produit, transporte et fournit du pétrole brut, du gaz naturel et de l'électricité à faible émission de carbone, et raffine des produits pétrochimiques. Elle possède et gère des stations-service dans le monde entier. Le cours de l'action TotalEnergies SE est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPTTE/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de TotalEnergies SE, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de TotalEnergies SE : <https://totalenergies.com/fr/actionnaires/resultats-et-presentations-investisseurs/presentations-investisseurs>.

Sources : Bloomberg, Boursorama, et site internet des entreprises, au 27 janvier 2023
Se référer aux sites internet de chaque entreprise pour plus d'informations.

► Performances historiques du cours des actions et du Panier équilibré

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Performances cumulées comparatives (dividendes non réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
Action AXA SA	2,93 %	17,83 %	6,41 %
Action Engie SA	-2,26 %	-16,79 %	-6,60 %
Action Société Générale	-23,04 %	-15,67 %	-45,48 %
Action Stellantis NV ⁽¹⁾	-19,18 %	41,72 %	44,46 %
Action TotalEnergies SE	14,57 %	23,48 %	23,13 %
Panier d'Actions Équilibré	-5,40 %	10,11 %	4,38 %

Sources : Bloomberg, Euronext, données du 26/01/2013 au 26/01/2023.

⁽¹⁾ En raison de la fusion de Peugeot S.A. avec FCA N.V. dans Stellantis N.V., les cours historiques de Peugeot S.A. ont été ajustés en fonction de la parité d'échange des actions à 1.742 jusqu'au 15 janvier 2021 et intégrés à Stellantis N.V. (Source : Euronext).

► Répartition sectorielle des actions du Panier équilibré



- 20,00% Assurances
- 20,00% Automobiles et pièces détachées
- 20,00% Banques
- 20,00% Energie
- 20,00% Services aux collectivités

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR001400FLM0
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Offre	Offre dispensée de la publication d'un prospectus, à destination d'investisseurs ayant un montant minimum de souscription de 100 000 EUR.
Garant	Natixis (S&P : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 21 février 2023 (9h00 CET) au 5 mai 2023 (17h00 CET).
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	Panier équilibré composé des actions ci-dessous : - action Axa SA (ticker : CS FP ; ISIN : FR0000120628), dividendes non-réinvestis - action Engie SA (ticker : ENGI FP ; ISIN : FR0010208488), dividendes non-réinvestis - action Société Générale (ticker : GLE FP ; ISIN : FR0000130809), dividendes non-réinvestis - action Stellantis NV (ticker : STLA FP ; ISIN : NL00150001Q9), dividendes non-réinvestis - action TotalEnergies SE (ticker : TTE FP ; ISIN : FR0000120271), dividendes non-réinvestis
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Durée d'investissement conseillée	5 ans
Date d'Émission	21/02/2023
Dates d'Observation Initiale	05/05/2023
Date d'Observation Finale	05/05/2028
Date d'Échéance	12/05/2028
Dates d'Observation Trimestrielle	Le 5 de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 5 n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 7 août 2023 (inclus) et jusqu'au 7 février 2028 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture du Panier équilibré est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 5 ^e jour ouvré suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 12 novembre 2024 (inclus) et jusqu'au 14 février 2028. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Dates de Paiement de Coupon	Le 5 ^e jour ouvré suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 14 août 2023 (inclus) et jusqu'à la Date d'Echéance le 12 mai 2028. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le Niveau de clôture du Panier équilibré est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus à destination d'investisseurs ayant un montant minimum de souscription de 100 000 EUR. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec **NEXO Capital** qui commercialise le titre de créance **Phoenix Plus France Mai 2023**. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur. Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus à destination d'investisseurs ayant un montant minimum de souscription de 100 000 EUR. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents aux titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 17 février 2023 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur les sites internet de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH), et de l'AMF (www.amf-france.org) et est disponible auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis (https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400FLM0/FT_DS). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Natixis

Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 894 485 553,60 euros

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 27 janvier 2023